



Frcivam Bretagne

N° Organisme de formation: 53 35 05856 35

Contexte :

Les employeurs des associations étant des bénévoles les droits et devoirs de chacun ne sont pas toujours explicités. De plus, la limite entre le bénévolat et le salariat est parfois flou aux sein des structures associatives et peuvent entraîner des difficultés notamment en terme de gestion de temps de travail. Le turn over dans ces structures est souvent important. Face à ces constats, il nous semble important d'avoir une meilleure connaissance des impératifs des salarié.es. Cette formation a pour objectif de faire connaître aux salarié.es associatifs leur droit en tant qu'employé.es.

Objectifs :

Connaître ses droits et obligations en tant qu'employé.es et comprendre ceux des employeurs
S'approprier les outils pour favoriser un bon fonctionnement

Intervenants :

Benard MARTIN, inspecteur du travail et formateur à la DIRECCTE
Daniel LEMOINE, Syndicat Solidaires 35

Programme de formation Bien connaître ses droits en travaillant dans une association

Contenu :

réfléchir aux aspects pratiques/ techniques des conditions de travail (congés, temps de travail, etc) afin de se poser des questions sur sa place de salarié.e et les rapports de subordination avec son/ ses employeurs.

Acquérir les bases du droit du travail et s'approprier les outils relatif à ce droit

- le droit du travail et son application pour les salariés : architecture de la réglementation
- les relations de travail entre employeurs et salarié.es
- les conditions de travail, hygiène et sécurité (Ergonomie, évaluation des risques,..)
- les obligation légales
- le rôle des différents outils à disposition du salarié.e (convention collective, contrat de travail, fiche de poste, ...)
- Les outils de mutualisation (convention de mise à disposition, groupement d'employeur...)

Démarche pédagogique :

Le formateur sollicite les connaissances et l'expérience des participants.
Le programme alterne des échanges avec le groupe et des apports théoriques

Méthodologie

Apports théoriques
Echanges entre les participants
Présentation d'exemples
Réflexion collective

Modalités d'évaluation :

un bilan à chaud est réalisé durant la formation pour apprécier les connaissances acquises. Une évaluation orale et écrite sera réalisée en fin de stage.

Date : 18 mars 2019

Lieu : Cesson-Sévigné,
locaux FRCIVAM Bretagne

Horaires : 9h30-17h30

Public : salarié.e d'association

Pré-requis :

Etre salarié.e dans une association

Frais pédagogiques : 400 € (ou 450€ si inscription sans acompte) pour la journée. Pour les associations adhérentes au réseau INPACT, 200 € (ou 250€ si inscription sans acompte). Restauration inclus.

Frais pédagogiques gratuit pour les structures adhérentes OPCALIM dans le cadre du catalog TPE PME. Hors frais de restauration et d'hébergement.

Inscription avant le 1er mars

Acompte* de 50€ à transmettre pour valider l'inscription

Pour les structures adhérentes OPCALIM, inscription sur le site du catalog'TPE/PME (possible à partir de fin février)

En attendant et pour les autres structures, inscription par mail ou courrier auprès d'Hélène Roisille

Tèl : 02 99 77 39 20

Helene.roisille@civam-bretagne.org

Modalités de paiement et attestation :

Votre participation vous sera demandée en fin de formation, sur présentation d'une facture.

Une attestation de formation vous sera fournie en fin de formation.

**L'acompte sera déduit de votre facture des frais pédagogiques. En cas de désistement, 15 jours avant la formation, il sera encaissé pour ne pas mettre en péril la viabilité de la formation.*